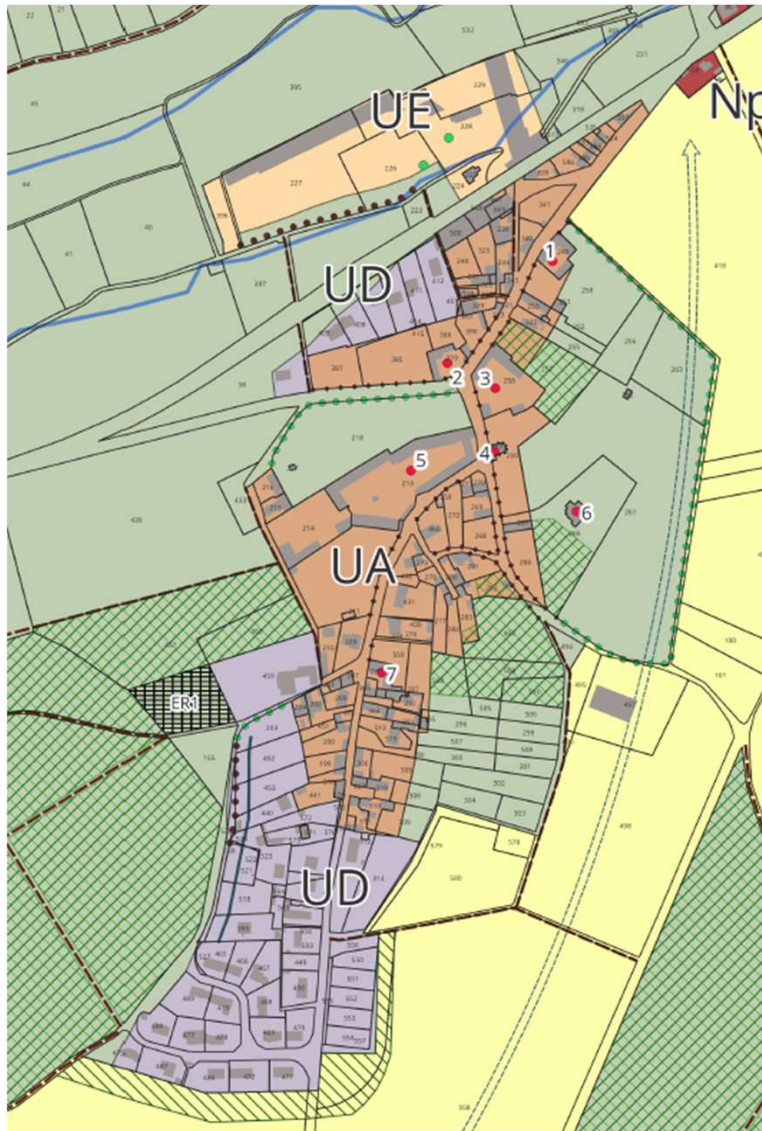


# Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Hodent

## Le règlement graphique (1/2)



### Prescription ponctuelle

- Arbre remarquable
- Patrimoine bâti remarquable

### Prescription surfacique

- ▨ Emplacement réservé (ER)
- ▨ Espace boisé classé
- ▭ Périmètre OAP
- ▨ Espace paysager à protéger

### Prescription linéaire

- Bande de 50 m en lisière d'un massif de plus de 100 ha
- ⇒ Talweg inconstructible (ruissellement)
- - - Tracé de voie et chemin existant ou à créer
- Haie à créer
- Haie à protéger
- Lit de cours d'eau à conserver
- Marge de recul inconstructible (10 m)
- Mur en pierre à conserver
- Cône de vue

### Zones

- A : Zone agricole
- As : Zone agricole des Serres (STECAL)
- Ua : Zone urbaine ancienne
- Ud : Zone urbaine pavillonnaire
- Ue : Zone urbaine d'activités
- N : Zone naturelle
- Na : Pont d'Hennecourt
- Np : Secteur d'habitat ayant une constructibilité limitée
- Nzh : Zone naturelle humide avérée

## Zoom sur le centre-bourg

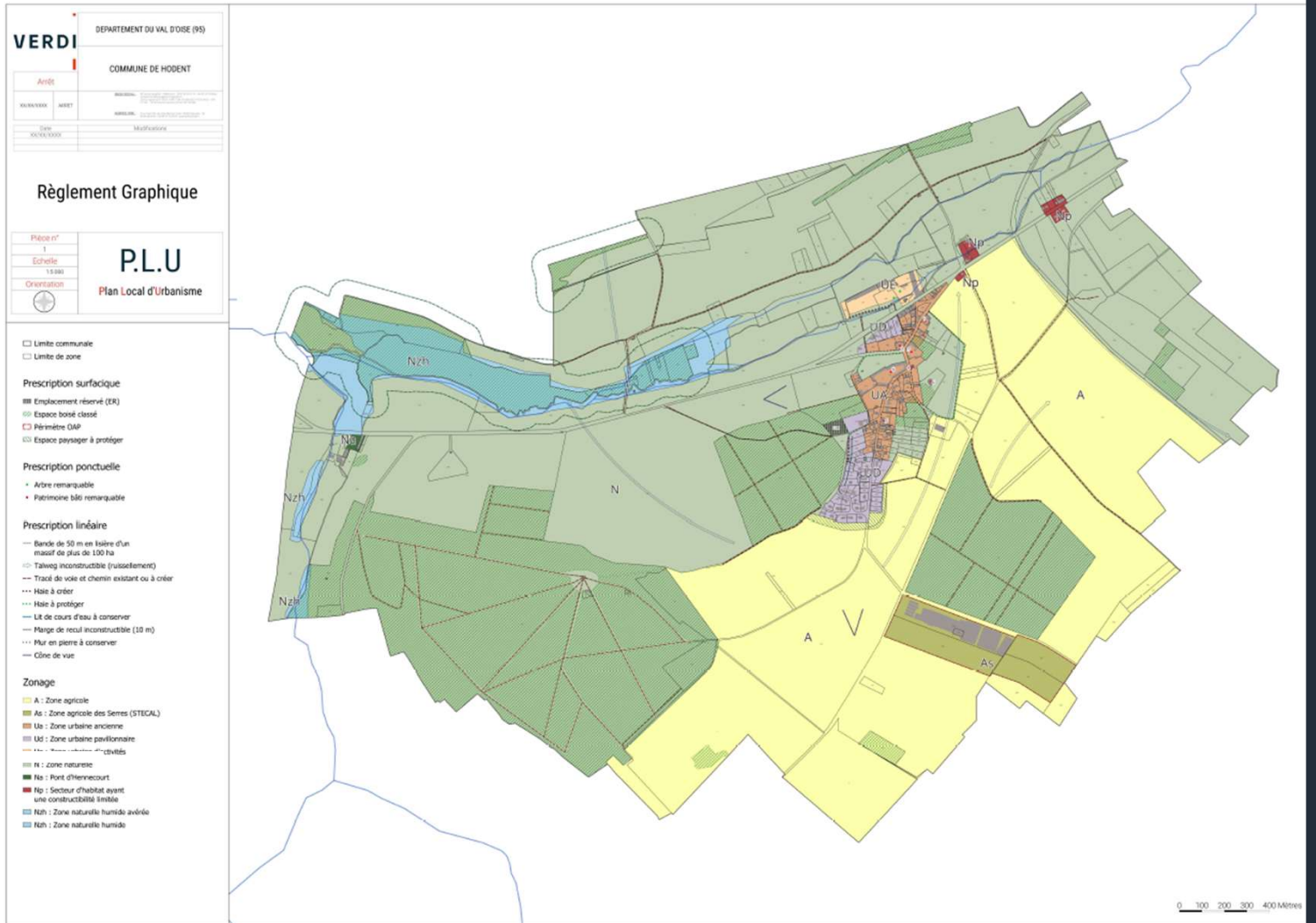
Ce zoom du plan de zonage est consacré au centre-bourg de la commune et on y retrouve :

- ❖ La délimitation des zones urbaines ancienne, pavillonnaire et d'activité
- ❖ Deux arbres remarquables et sept éléments de bâti remarquables
- ❖ Le seul emplacement réservé de la commune

- ❖ Un espace paysager à protéger
- ❖ Un cône de vue
- ❖ Des murs en pierre à conserver
- ❖ Des espaces boisés classés

# Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Hodent

## Le règlement graphique (2/2)



## En résumé

Sur le plan de zonage de la commune de Hodent, il est possible de constater :

- ❖ La délimitation des zones urbaines, naturelles et agricoles
- ❖ Le secteur de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Les serres »
- ❖ La présence de zones naturelles humides avérées
- ❖ Les deux cônes de vue de la commune
- ❖ Deux tracés de Talwegs inconstructibles
- ❖ Des chemins existants ou à créer
- ❖ Des espaces boisés classés
- ❖ La bande des 50 mètres en lisière d'un massif de plus de 100 ha